GARANCE

LE PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
SOLIDAIRE, ENGAGE, RESPONSABLE

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE HISTOIRE

GARANCE accompagne depuis 35 ans travailleurs non salariés et chefs d'entreprise dans leur vie professionnelle et quotidienne avec des solutions d'épargne, retraite et prévoyance.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

GARANCE se positionne comme LE partenaire de l'économie de proximité. Nous engageons au quotidien nos valeurs de proximité et de solidarité auprès des TNS et chefs d'entreprise pour les accompagner dans leur quotidien.

NOTRE PROMESSE

GARANCE, un acteur 100% indépendant et 100% mutualiste !
En se basant sur 2 piliers, l'expérience client et la transformation, GARANCE se donne comme ligne de conduite de déployer des solutions innovantes qui proposent une expérience optimale à nos partenaires courtiers. Afin de construire une relation de confiance avec vos clients, notre service gestion s'engage à répondre au mieux, et avec efficacité, à vos demandes.

NOTRE SAVOIR-FAIRE RECONNU

GARANCE est récompensé depuis plusieurs années par plusieurs trophées d'assurance sur plusieurs produits, comme les Oscars de l'Assurance-Vie ou les Labels d'Excellence.

NOTRE EXPERTISE

UN PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Spécialiste de l'Epargne Retraite, GARANCE répond aujourd'hui aux besoins des TNS et dirigeants de TPE et PME.

Avec des produits simples et accessibles, ainsi que des outils innovants, GARANCE est à la fois le partenaire de l'économie de proximité, et un partenaire de choix pour les courtiers qui nous font confiance.

ÉPARGNE	Pour permettre à vos clients de financer leurs projets de vie et de se constituer un patrimoine financier. Un produit d'assurance-vie multi-supports qui allie performance, sécurité, et souplesse.
RETRAITE	Pour garantir à vos clients un complément de revenus pour leur retraite. Un contrat Retraite en points conforme à la Loi PACTE, qui vous permet de donner à vos clients une visibilité sur leur retraite supplémentaire.
PRÉVOYANCE	Pour prémunir vos clients et leurs proches en cas d'événement inattendu. Parce qu'un imprévu peut avoir de graves conséquences pour vos clients TNS et chefs d'entreprise et leurs familles, une protection complète qui apporte de la sérénité.

GARANCE SMART LIFE

DONNER DU SENS À L'ÉPARGNE

Plutôt que parler supports d'investissements, rendement, SSRI... **nous parlons projets de vie !**
Avec GARANCE Smart Life, **les projets de vie de vos clients sont au coeur de leur épargne**.
Plus qu'un outil d'adhésion, c'est à la fois votre partenaire au quotidien, **100% digital et 100% sur-mesure** qui simplifie votre travail au quotidien et vous accompagne dans votre devoir de conseil.

UN PILOTAGE PERSONNALISÉ

- **Une adhésion simplifiée en 4 étapes :** définition des projets de vie, calibrage de l'investissement, validation des pièces justificatives, signature.
- La gestion du contrat personnalisée selon les **projets de vie et le profil de votre client**.
- Grâce à son espace, **votre client est autonome et peut effectuer ses démarches en ligne**.
- **Suivez à tout moment chaque opération de votre client :** mise en place ou modification de versement, création d'un projet de vie.

UNE ÉPARGNE PERFORMANTE

GARANCE SmartLife c'est un outil de souscription et de gestion du produit GARANCE Épargne, qui apporte à vos clients :

- **Un produit accessible :** à partir de 450€ à l'adhésion et dès 50€ de versements par mois
- **Des supports performants :** le fonds euros GARANCE à 2,75% de rentabilité net de frais de gestion, en 2021 et une large gamme d'UC
- **Un capital disponible :** rachats partiels à partir de 500 sans autre condition que de garder un encours au moins égal à 800€ après rachat.

UN RISQUE CONTRÔLÉ

Gestion financière adaptée à chaque projet

Contrôle de l'exposition au risque

Réduction à échéance du risque de perte en capital

GAIA PERFORMANCE[1]

REPENSEZ VOTRE RELATION CLIENT

+ DE SENS

GARANCE Smart Life redonne du sens à l'épargne de vos clients en s'adaptant à leurs projets de vie.

+ DE TRANSPARENCE

Vous expliquer pourquoi et comment votre client épargne pour plus de transparence.

+ DE SIMPLICITÉ

La simplicité de notre outil vous permet de faire adhérer et suivre le contrat de votre client en toute sérénité.

COMMISSIONNEMENT

Des commissions sur les encours en unités de compte, en plus de commissions sur versements, sur encours en euros, et frais de mandat de gestion.

L'ÉPARGNE EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Un produit d'assurance-vie qui allie performance, sécurité, et souplesse. Vous le recherchiez ? Vous l'avez trouvé avec GARANCE Épargne !

UN PRODUIT ACCESSIBLE

- À partir de 450 € à l'adhésion
- À partir de 50 € de versements mensuels

PERFORMANCE ET SÉCURITÉ

- Produit multi-support
- Fonds en Euros GARANCE : 2,75% en 2021
- Large gamme d'Unités de Compté pour une épargne diversifiée et compétitive

AUTONOMIE CLIENT

- Signature électronique
- Espace adhérent sécurisé
- Actes de gestion par le client

DISPONIBILITÉ

- Signature électronique
- Espace adhérent sécurisé
- Actes de gestion par le client

GARANCE SÉRÉNITÉ

ENVISAGEZ SA RETRAITE SEREINEMENT !

Pour faire face aux incertitudes, un contrat **retraite en points garantissant un complément de revenus** pour les vieux jours de vos clients !

LE PLAN ÉPARGNE RETRAITE EN POINTS

UNE RETRAITE GARANTIE

- À chaque versement, votre client achète des points retraite
- Tout point acheté est définitivement acquis et garantit un complément de revenus à la retraite

UNE RETRAITE SÉCURISÉE

- La valeur du point est fixée chaque année et ne peut pas baisser dans le temps.
- La retraite de votre client est sécurisée et votre client gagne en sérénité

FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Versements **déductibles du revenu imposable**, permettant ainsi une économie d'impôts pour vos clients.*

*Dans les limites imposées par la réglementation.

UN PRODUIT ACCESSIBLE

- À partir de 300 € à l'adhésion
- À partir de 50 € de versements mensuels

SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

- Contrat Retraite en points conforme à la Loi PACTE
- Tout point acheté est définitivement acquis : sécurité pour le client
- Un fonds Euros à la fois garanti et performant avec 2,75% en 2021

SOUPLESSE

- Modification possible des versements à tout moment
- Choix entre plusieurs types de rentes : personnelle, par paliers, par annuités garanties, et réversible

DISPONIBILITÉ

- Choix d'une rente, d'un capital ou d'un panachage des deux
- Déblocage anticipé notamment en cas d'acquisition d'une résidence principale

GAMME PRÉVOYANCE

LA SÉRÉNITÉ POUR VOS CLIENTS

PRÉVARTI

GARANTIES ÉLEVÉES

- Jusqu'à 600 000 € de capital en cas de décès versé aux bénéficiaires
- Doublement du capital en cas de décès simultané du conjoint

SOUPLESSE

En cas d'invalidité permanente, le capital est converti en rente viagère

ACCOMPAGNEMENT

Versement d'un capital d'urgence à hauteur de 25% du capital garanti dans la limite de 6 000€

RÉDUCTIONS TARIFAIRES

20% pendant 3 ans pour les créateurs ou les repreneurs de **moins de 3 ans**

20% supplémentaires si l'adhérent est **non-fumeur**

OBSÈQUES

GARANCE Obsèques soulage les proches de vos clients dans l'organisation et le financement des obsèques.

UN PRODUIT MODULABLE

- Trois formules d'obsèques de 3 550 € à 6 100 € de capital versé
- 2 000 € en option pour financer des prestations supplémentaires

DES PRESTATAIRES DE CHOIX

- Organisation des obsèques grâce à notre prestataire « Le Choix Funéraire »
- Possibilité de choisir son propre prestataire
- La garantie d'une bonne exécution des volontés de votre client.
- Un accompagnement complet grâce à Mondial Assistance

Contactez nos équipes commerciales :
01 53 21 12 58
partenariatcourtage@garance-mutuelle.fr

Plus d'informations sur
www.garance-mutuelle.fr

GARANCE

(1) GARANCE Épargne est un contrat d'assurance vie multi-supports. L'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. L'épargne constituée, fluctue selon les variations à la hausse ou à la baisse de l'évolution des marchés financiers. Par conséquent, les montants investis ne sont pas garantis par GARANCE. Le fonds en euros est considéré comme un fonds sécuritaire par excellence puisque son rendement ne peut être négatif. L'épargnant a donc la garantie de ne jamais subir de perte en capital.

Document destiné aux courtiers, non contractuel, à caractère publicitaire.

Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place Budapest, 75436 Paris CEDEX 09
GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227. Siège social : 51 rue de Châteaudun, 75442 Paris CEDEX 09.
Service client : 01 70 37 73 59.

Adhérente
MUTUALITÉ FRANÇAISE